

# Les Échos du conseil

Séance du 29 janvier 2008

Ce bulletin résume les décisions prises par les membres du conseil d'administration.

---

## ADOPTION D'UN NOUVEAU CADRE DE RECONNAISSANCE ET DE FINANCEMENT DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Les membres du conseil d'administration ont adopté un nouveau *Cadre de reconnaissance et de financement pour les organismes communautaires*. Ce document a fait l'objet d'une vaste consultation auprès du milieu communautaire. Les modifications apportées permettront d'harmoniser les pratiques administratives en lien avec le programme de subvention des organismes communautaires (PSOC), notamment au chapitre des mécanismes de liaison et de la reddition de comptes. Des changements sont aussi prévus dans la procédure utilisée pour la reconnaissance et le financement des organismes communautaires. Le PSOC permet de soutenir 95 organismes nord-côtiers pour un montant total de 9 010 713 \$. Reconnaisant la contribution du milieu communautaire dans la réponse aux besoins de la population, l'Agence s'engage aussi à continuer d'allouer, dans la mesure du possible, environ 10 % des crédits de développement pour les organismes communautaires, et ce, à chaque année.

### ENTENTE 3R : L'AGENCE INVESTIT 150 000 \$

L'entente 3R est une entente administrative triennale visant le retour des jeunes dans la région, le renforcement de l'identité régionale et le rayonnement de la Côte-Nord. Par cet investissement, l'Agence se joint ainsi à trois autres partenaires qui ont investi un total de 1 350 000 \$, soit la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord (600 000 \$), le Forum jeunesse Côte-Nord (450 000 \$) et Emploi-Québec (300 000 \$). Ce partenariat permettra d'agir plus efficacement en matière d'exode des jeunes et de pénurie de main-d'œuvre. La région fait face à une problématique criante de pénurie de main-d'œuvre engendrée notamment par la diminution de la population et la difficulté à attirer les travailleurs de l'extérieur. Le réseau de la santé et des services sociaux n'échappe pas à ce phénomène et c'est pourquoi l'Agence a choisi d'investir dans ce projet pour favoriser le recrutement et la rétention de la main-d'œuvre.

### NOMINATIONS À PORT-CARTIER ET SEPT-ÎLES

Les administrateurs de l'Agence ont nommé M. Martin Simard pour siéger au conseil d'administration du CSSS de Port-Cartier. M. Simard remplace M. Lucien Maltais qui a remis sa démission.

Par ailleurs, M. Marc Joubert a été nommé pour siéger au conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux de Sept-Îles. Il succède à Mme Bernice Villeneuve qui a démissionné récemment.



### COMMISSION INFIRMIÈRE RÉGIONALE : NOMINATIONS D'OBSERVATEURS

L'Agence a procédé à la nomination de quatre membres observateurs à la Commission infirmière régionale (CIR). Ces quatre personnes sont reconnues pour leur expertise particulière et leur leadership dans le milieu. Leur présence à la CIR permettra également d'assurer une représentativité de tous les territoires de la région au sein de la Commission. Les membres nommés sont mesdames :

- ★ Mireille Vigneault (Minganie);
- ★ Danie Chamberland (Hématite);
- ★ Nathalie Tremblay (Sept-Îles);
- ★ Martine Joncas (Sept-Îles).

## **PRIORITÉS D'INVESTISSEMENTS EN ÉQUIPEMENTS MÉDICAUX SPÉCIALISÉS 2007-2008**

Le conseil d'administration a approuvé la liste des priorités régionales d'investissements en matière d'équipements médicaux spécialisés. La nouvelle enveloppe provinciale consentie se situera à 50 M\$. Sur la Côte-Nord, l'Agence a recommandé la réalisation de 20 projets pour des investissements de 2,8 M\$. De ce nombre, huit projets représentent des remplacements d'équipements pour un montant total de 2 M\$, dix sont des projets de consolidation pour un montant de 600 000 \$ et, finalement, deux autres permettent un développement pour une somme de 157 000 \$. Les deux premières priorités retenues pour la Côte-Nord sont la consolidation d'équipements au bloc opératoire et à la salle d'accouchement (appareils d'échographie) au CSSS de Sept-Îles et le remplacement d'un appareil d'échographie au CSSS de Manicouagan. Depuis l'an 2000, la région a obtenu près de 16,5 M\$ pour des équipements médicaux spécialisés.

### **PROJETS DE SOINS POSTHOSPITALIERS À SEPT-ÎLES ET BAIE-COMEAU POUR DÉSENGORGER LES URGENCES**

Les membres du conseil d'administration acceptent les deux projets pilotes soumis par les CSSS de Sept-Îles et de Manicouagan afin de désengorger les urgences des deux centres hospitaliers.

Le CSSS de Sept-Îles a présenté un projet pour loger les patients âgés en perte d'autonomie dans une résidence à l'extérieur de l'hôpital. Cette clientèle, qui ne nécessite pas de soins médicaux actifs, occupait des lits de courte durée, faute de places disponibles ailleurs, entraînant ainsi un engorgement de la salle d'urgence. Le CSSS de Sept-Îles a réservé six places à la Résidence des Bâisseurs, où les services de cafétéria, buanderie et soins d'assistance (préposés et infirmières auxiliaires) sont offerts 24 heures par jour, 7 jours semaine. L'entente avec les propriétaires de la résidence consiste à offrir les services d'hébergement, soutien et assistance, de même que les services de base et d'intervention alors que le CSSS apporte le soutien professionnel requis pour assurer le suivi clinique de l'usager, soit les soins médicaux, infirmiers, ergothérapie, physiothérapie, services sociaux et nutrition clinique. Ce projet pilote, dont les coûts de fonctionnement sont de 272 000 \$ annuellement, est financé jusqu'au 31 mars 2009 par le Ministère.

Le projet pilote du CSSS de Manicouagan prévoit, quant à lui, 14 places dans une unité aménagée au 3<sup>e</sup> étage du Centre d'hébergement Boisvert. Le CSSS de Manicouagan a mené de nombreuses démarches pour que le projet soit réalisé dans une résidence déjà existante à Baie-Comeau, mais compte tenu de l'absence de telles ressources, l'établissement a choisi de réaménager le Centre Boisvert. Ce réaménagement qui nécessite des travaux de l'ordre de 750 000 \$ a été autorisé par le conseil d'administration de l'Agence. Le budget de fonctionnement pour les 14 places se chiffre à 900 000 \$. Comme à Sept-Îles, le Ministère accepte de financer le projet pilote jusqu'au 31 mars 2009.

### L'AGENCE APPUIE DEUX PROJETS DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL POUR LES PERSONNES ÂGÉES EN PERTE D'AUTONOMIE

L'Agence est disposée à soutenir financièrement deux projets visant le maintien dans la communauté des personnes âgées en perte d'autonomie. Ces deux projets sont ceux de la Villa des retraités à Baie-Comeau et de la Villa Forestville. L'Agence s'engage à verser une somme non récurrente de 12 500 \$, par logement, si les exploitants de ces résidences s'associent au CSSS de leur territoire afin de favoriser les services aux résidents en perte d'autonomie. La création de projets novateurs, afin de maintenir le plus longtemps possible les personnes âgées dans leur milieu, avec l'aide de services adaptés à leur condition, fait partie des priorités du plan d'action 2006-2010 adopté par l'Agence sur le vieillissement de la population.

### PROJET DE CONSTRUCTION DE RÉSIDENCES À FERMONT

Le conseil d'administration de l'Agence va de l'avant dans le financement de 10 logements unifamiliaux à Fermont pour une somme de 120 000 \$. Cette construction permettra de loger le personnel du CSSS de l'Hématite. La participation de l'Agence consiste à fournir la mise de fonds nécessaire au démarrage du projet qui sera réalisé par l'organisme communautaire Habitat de Fermont. Dans son mandat, l'Agence a la responsabilité de s'assurer que les établissements disposent d'infrastructures immobilières non seulement pour desservir leur clientèle, mais également dans certaines régions du territoire pour loger leur personnel.



La prochaine réunion du conseil d'administration de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord se tiendra le mardi 25 mars 2008 à Sept-Îles.